

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mercredi 13 août 2025, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays et le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Ghislain Smith.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, Monsieur Sébastien Fournier, directeur général adjoint et monsieur Dave Ste-Croix, directeur des services administratifs et de l'aéroport, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1556-25
- 3 questions du public

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1556-25 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA VILLE DE GASPÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 8 840 743 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 492 895 \$

La greffière dépose au Conseil le certificat à la suite de la tenue de registre des 11 et 12 août 2025 pour le règlement 1556-25 concernant le paiement de la part contributive de la ville de Gaspé à l'égard d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux, comportant une dépense de 8 840 743 \$ et un emprunt de 4 492 895 \$. Quatre (4) personnes ont demandé qu'un scrutin référendaire soit tenu en signant le registre. Le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire étant de 1238, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

À 12 h 16, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Ghislain Smith, maire suppléant

Isabelle Vézina, greffière